

Assemblée générale annuelle 2022

ARILACREF : 35 ans d'engagement !

ASSOCIATION DES RIVERAINS DU LAC CRÈVE-FAIM (ARILACREF)

COMPTE-RENDU DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU 26 JUIN 2022, 9 h 30

Centre communautaire de Buckland

8h45 Inscription, café et croissants, kiosque anniversaire

9h30 Ouverture de l'assemblée sous le thème *ARILACREF : 35 ans d'engagement !*

1. Mot de bienvenue et présentation des membres du CA

La présidente Lucie Desrochers souhaite la bienvenue à tous les riverains présents.

Le vice-président Marc Tomkinson prononce quelques mots à l'occasion du 35^e anniversaire de l'ARILACREF et présente les membres du CA.

Présences : voir la liste des personnes présentes en annexe.

2. Lecture et adoption de l'ordre du jour

Lucie Desrochers fait la lecture de l'ordre du jour.

Jean-François Rodrigue demande qu'un point soit ajouté à propos de l'entrée publique du lac en 7.5 – le sujet sera traité avec le plan directeur au point 6.

Luc Lavoie demande qu'un point soit ajouté à propos de la pancarte au coin du chemin des Pins – le sujet sera traité avec la table de concertation au point 8.

Il est résolu que l'ordre du jour soit adopté tel quel.

Proposé par : Jean Thibault

Appuyé par : Jean Lapointe

Adopté à l'unanimité.

3. Adoption du compte-rendu de l'Assemblée générale annuelle du 29 août 2021

Le compte-rendu a été envoyé avec la convocation. Il n'est pas lu en assemblée.

Il est résolu que le compte-rendu de l'Assemblée générale tenue le 29 août 2021 soit adopté tel quel.

Proposé par : Claudine Brassard

Appuyé par : Paul Lacasse

Adopté à l'unanimité.

3.1 Suivi de la réglementation

Lucie Desrochers revient sur l'historique de la nouvelle réglementation. Le règlement de zonage a été adopté par les municipalités, mais la MRC travaille encore à en peaufiner certains détails.

L'article 141 stipule que la bande riveraine doit être mise aux normes d'ici 2024 (non tondu sur 3 m, fenêtre(s) de 5 m maximum au total, aucun engrais permis dans les 30 m de la rive). Une variété de petites plantes, d'arbustes et d'arbres est souhaitée pour la bande riveraine de 3 m. Il est également recommandé de favoriser la plantation sur 10 ou 15 m (selon la pente) pour servir de barrière au phosphore.

Questions et commentaires :

- Benoît Laflamme demande ce qu'on devrait faire quand la rive est une pente de gravelle, il est difficile de faire pousser quoi que ce soit et on ne peut pas mettre de compost... – Essayer différents types de plantes et favoriser l'enrichissement du sol en laissant les feuilles sur place à l'automne. Être très patient, car l'implantation est beaucoup plus longue.

4. Site WEB et Logo ARILACREF

Marc Tomkinson présente le nouveau site web (ARILACREF.CA) ainsi que le logo et invite les riverains à s'y référer et à transmettre leurs commentaires et suggestions.

5. Rapport de trésorerie pour l'année 2021

Lucie Desrochers résume les activités de trésorerie pour l'année 2021. L'année a débuté avec 3924,93 \$ et s'est terminée avec 5219,34\$, donc avec un surplus de 1294,41\$. Les vérifications comptables ont été faites par M. Maurice Leroux.

Pour l'exercice 2022, plus de 2000 \$ restent au compte. Lucie Desrochers présente brièvement les grandes dépenses de l'année en cours (étude de capacité nautique, tests de microcystines, dossards, etc.).

Questions et commentaires :

- Claudine Brassard demande comment on peut cotiser et si le montant a changé. – Le montant reste le même tant qu'une augmentation n'a pas été soumise au vote des membres à l'AGA. On peut payer maintenant ou n'importe quand auprès de l'un des membres du CA.

Il est résolu que le rapport de trésorerie 2021 soit approuvé tel que rédigé.

Proposé par : Denis Laflamme

Appuyé par : Patrick Aubin

Approuvé à l'unanimité.

6. Rapport des activités de l'association

6.1 Rapport des activités courantes 2021-2022

Lucie Desrochers fait la lecture des activités réalisées au cours de l'année.

Voir le rapport complet en annexe.

6.2 Suivi selon le Plan directeur du lac

Lucie Desrochers fait un résumé de certains points importants :

- niveau du lac (responsabilité municipale);
- bande riveraine à restaurer d'ici 2025;
- vérification des fosses septiques par la MRC;
- analyses de phosphore;
- entretien des bassins de rétention;
- impact des embarcations à moteur;
- suivi du myriophylle à épi;
- nettoyage des embarcations;
- brassage des sédiments;
- ensemencement;
- étude de capacité nautique;
- restriction des accès au lac.

Questions et commentaires :

- Jean-François Rodrigue soumet à l'assemblée la problématique de l'entrée publique non barrée : possibilité de contamination qui vient de l'extérieur, ensemencement qui risque d'attirer des pêcheurs venant d'autres lacs, capacité nautique du lac déjà limitée.

- Lucie Desrochers précise que la table de concertation a déjà discuté de cette problématique mais que plusieurs questions demeurent (Y aurait-il des dates fixes d'ouvertures? Qui serait responsable de gérer l'accès et la clé? Comment s'assurer, le moment venu, que les embarcations ont été lavées? Etc.). L'étude de capacité nautique devrait permettre de confirmer la nécessité de restreindre l'accès.

- Sylvie Lefebvre, qui est conseillère municipale, mentionne que la Municipalité souhaite barrer la barrière, en ouvrant seulement une ou deux fins de semaine au printemps et à l'automne pour la mise à l'eau et le retrait des embarcations pour la saison.

- Benoît Laflamme précise qu'en cas d'avarie mécanique, par exemple, il faudrait être en mesure de sortir son embarcation facilement.

- Steve Tremblay suggère un cadenas avec combinaison.

- Claudine Brassard rappelle que chacun est responsable de s'assurer que les embarcations qu'un propriétaire ou ses visiteurs met à l'eau sur son terrain privé ont été lavées.

Un vote est tenu sur la fermeture de l'entrée publique.

Les participants sont pour la fermeture de l'entrée publique au bout du rang Ville-Marie à l'unanimité, à la condition qu'une procédure claire soit mise en place pour que les riverains puissent sortir leur embarcation pendant la saison en cas de besoin.

6.3 Approbation des gestes des administrateurs pour l'exercice 2021-2022

Il est résolu que les gestes des administrateurs pour l'exercice 2021-2022 soient approuvés tels que présentés.

Proposé par : Claudine Brassard

Appuyé par : Nathalie Miller

Approuvé à l'unanimité.

7. Plan directeur 2020-2025

7.1 Étude de la capacité nautique du lac

Lucie Desrochers explique en quoi consistera l'étude, dont le but est d'avoir un portrait complet de la navigation sur le lac. L'étude comprend la prise d'information sur la circulation à différents moments, dont les périodes les plus achalandées, un sondage sur la perception des riverains en matière de sécurité nautique (déjà fait en 2019) et un inventaire des embarcations.

Le rapport sera déposé à l'automne et le code d'éthique sera possiblement à modifier par la suite. Les propriétaires d'embarcations motorisées seront sollicités pour participer à cette étape.

7.2 Sécurité nautique par la Sûreté du Québec

Les agents Latulippe et St-Pierre, de la Sûreté du Québec, sont présents pour expliquer leur rôle et répondre aux questions sur la réglementation en matière de navigation.

En résumé :

- Une carte de compétences est requise pour conduire une embarcation motorisée ; pas de carte = amende (autour de 200 \$ + les frais).
- Une VFI est requise pour chaque personne à bord d'une embarcation ; pas de VFI = amende (autour de 200 \$ + les frais).
- Est considéré comme une embarcation tout ce qui va sur l'eau, même une planche ou une tripe.
- La conduite imprudente est passible de 350 \$ d'amende.
- La conduite avec les facultés affaiblies (alcool ou drogue) est une infraction criminelle au même titre qu'en voiture.

Questions et commentaires:

- La carte de compétences est-elle requise pour toutes les embarcations ? – Pour toutes les embarcations motorisées (même un moteur électrique sur un pédalo).

- Quelle est la différence entre une embarcation équipée ou non? – Lorsque la VFI est dans l'embarcation mais n'est pas portée, l'embarcation doit également être pourvue de l'équipement minimum, qui comprend notamment un sifflet, une lampe de poche étanche

et fonctionnelle ainsi qu'une ligne d'attrape flottante. Lorsque la VFI est portée, seul le sifflet est requis, et une lampe de poche si la noirceur vient. Qu'il s'agisse d'un pédalo, d'une chaloupe, d'un kayak ou d'une planche à pagaie, ce sont tous des types d'embarcations et cet équipement y est donc requis. Mieux vaut donc porter sa VFI!

- Où peut-on trouver ces règlements? – Sur internet, Loi sur la marine marchande et Transports Canada.

- Est-ce qu'une motomarine peut tracter? – Oui mais pour tout remorquage, il faut un conducteur + une vigie + une place disponible pour celui ou ceux qui se font tracter, donc tout dépend de la capacité de l'embarcation (nombre de personnes et poids). La vigie et le conducteur ne peuvent être un enfant et ne peuvent avoir les facultés affaiblies.

- Y a-t-il une réglementation pour les embarcations propulsées par le vent? – Non, les mêmes équipements sont requis, ainsi qu'une carte de compétence s'il y a un moteur.

- Y a-t-il une réglementation pour la nage? – Non, ce n'est pas réglementé.

- Y a-t-il une distance minimale entre nageurs et bateaux dans la loi? – Non. L'article 1007 de la loi pourrait s'appliquer dans ce cas (conduite imprudente), mais il n'y a pas de distance minimale à respecter.

- Si une infraction est filmée et transmise à la SQ, est-ce qu'un constat peut être émis? – Oui, car une preuve est amenée, mais la responsabilité du constat revient à celui qui a filmé et c'est lui qui devrait répondre de sa preuve et aller en cours, et non l'agent ayant émis le constat.

- La SQ gère-t-elle la distance de la circulation par rapport à la rive? – Non, la SQ ne gère pas ce qui touche la capacité nautique ou les codes d'éthiques, donc pas la distance.

- Y a-t-il des restrictions au niveau de la vitesse? – Pour chaque lac, il faut qu'une demande de restriction de vitesse soit faite à Transports Canada afin qu'un règlement soit adopté, un processus d'au moins deux ans. C'est effectivement la SQ qui l'applique dans ce cas.

- Peut-on utiliser un drone au-dessus du lac? – Cette question est gérée par le fédéral et la réglementation dépend de l'altitude de vol et du poids du drone, mais il n'y a pas de restriction particulière au-dessus des plans d'eau.

Lucie Desrochers remercie les deux agents de s'être déplacés pour répondre à nos questions et précise que ceux-ci seront sur le lac pour le reste de la journée.

7.3 Cyanobactéries – brigade et tests de microcystines

Lucie Desrochers explique le contexte des tests, qui seront effectués au besoin et dans les périodes les plus achalandées, ainsi que la signification des drapeaux qui seront posés sur la bouée au centre du lac (jaune = présence de cyanobactéries; rouge = toxicité des cyanobactéries confirmée).

7.4 Ensemencement de truites mouchetées

Alain Mercier résume le déroulement du projet pour Michel Mathieu, qui n'est pas présent. Il demande d'informer Michel Mathieu des prises pour que celui-ci puisse faire un suivi et

de communiquer avec lui si on est intéressé à se joindre au projet. Mille truites ont été mises à l'eau et environ vingt riverains participent au projet.

Questions et commentaires :

- Benoît Laflamme mentionne qu'il a trouvé des truites mortes hier. – Il est important d'en informer Michel Mathieu lorsque c'est le cas.

- Réal Chamberland se demande si n'importe qui peut mettre n'importe quoi dans le lac.
– Non, la pisciculture exige et vérifie des données comme la température moyenne de l'eau et la profondeur du lac avant d'ensemencer, afin de s'assurer que le milieu est viable pour l'espèce ensemencée, et demande les permis requis.

8. Table de concertation

Lucie Desrochers fait un bref résumé des travaux de la Table de concertation. Une seule rencontre a été tenue cette année. Il y a notamment été question du nouvel affichage à prévoir pour informer les utilisateurs du lac sur la navigation, les cyanobactéries, etc.

Sylvie Lefebvre rappelle que l'affiche au coin du chemin des Pins et du rang Ville-Marie est en très mauvais état. L'affiche appartient aux riverains de ce chemin, mais est sur le terrain de la Municipalité. En raison du manque d'entretien L'ARILACREF a demandé que la structure lui soit cédée pour son futur affichage.

Puisque lors du sondage effectué à ce sujet par Sylvie Lefebvre auprès des propriétaires actuels, une seule personne avait mentionné vouloir la conserver, la décision de retirer l'affiche et de conserver la structure pour le futur affichage de l'ARILACREF a été prise. Sylvie Lefebvre avisera la Municipalité du souhait des propriétaires lors de la prochaine séance du conseil.

9. Élections : postes #1, #2, #4, #6

Mises en candidature;

Poste #1 (vacant - un an) : Claudine Brassard se présente, appuyée par Lucie Desrochers et Marie-Ève Bisson.

Poste #2 (Noémie Mercier, ne se représente pas): Jean-François Rodrigue se présente, appuyé par Marc Tomkinson et Géraldine Bindelle.

Poste #4 (Lucie Desrochers) : Lucie Desrochers se représente; bulletin de candidature transmis par courriel au CA, appuyée par Roger Desrochers et Guy Mercier.

Poste #6 (Alain Mercier, ne se représente pas) : Patrick Vallerand se présente, appuyé par Sylvie Lefebvre et Marc Tomkinson.

Aucune autre candidature n'est présentée.

Il n'est pas nécessaire d'aller en élection et tous les postes sont comblés.

Lucie Desrochers remercie les membres sortants, Noémie Mercier et Alain Mercier.

Il est résolu que les nouveaux administrateurs pour l'exercice 2022-2023/2024 soient élus tels que présentés.

Proposé par : Patrick Aubin

Appuyé par : Guy Mercier

Adopté à l'unanimité.

10. Sujets divers

10.1 Activité sociale été 2023

Marie-Ève Bisson invite les riverains qui aimeraient organiser des activités sociales, sportives ou culturelles à communiquer avec l'ARILACREF, qui pourra servir de relais, sans nécessairement les organiser, comme cela a été fait pour l'ensemencement. Elle cite en exemple un pique-nique annuel, une course de kayak, une fête de la Saint-Jean ou un club hivernal qui entretiendrait une piste de ski de fond ou de patin sur le lac pendant l'hiver.

10.2 Prix de présence et remise d'un plant gratuit en l'honneur du 35^e

Noémie Mercier procède au tirage des prix de présence.

Lucie Desrochers remercie les participants présents et leur rappelle de prendre, avant de quitter, un plant ainsi qu'une carte donnant un rabais sur tout achat à *La ferme au vieux silo*, à Saint-Damien.

Voir la liste des personnes gagnantes en annexe.

Levée de l'Assemblée : 11 h 40

Secrétaire : Marie-Ève Bisson

Présidente : Lucie Desrochers

Annexe 1
Personnes présentes

Entre parenthèses, on trouve les personnes croisées n'ayant pas signé le registre au début de l'assemblée.

Invités spéciaux, de la Sûreté du Québec :

Agent Latulippe
Agent St-Pierre

Propriétaires et leurs invités (34 propriétaires, 48 personnes) :

Lucie Aubin, Danielle Aubin et Jean Lapointe
Dominic Bernard et Nadia Samson
Géraldine Bindelle (et sa fille)
Marie-Ève Bisson et Jean-François Rodrigue
Stéphane Bolduc
Claudine Brassard et Martin Roberge
Réal Chamberland (et sa fille)
François Cloutier
Daniel Danis
Sylvie Delisle et Richard Gagnon
Lucie Desrochers et Paul Lacasse
Roger Desrochers
Carl Dion
Julie-Pascale Émond
Florent Gagnon
Lyse Gosselin
Etienne Guay
Steeve Tremblay
Sylvianne Brochu
Denis Laflamme
Benoit Laflamme
Luc Lavoie
Félix Lefebvre
Sylvie Lefebvre et Patrick Aubin
Alain Mercier (et Noémie Mercier)
Guy Mercier
Nathalie Miller et Marc Purcell
Patrick Vallerand
Denis Roy (et Marie-Paule Labrie)
Jean Thibault
Marc Tomkinson (et Sule Tomkinson)
Jean Turgeon (et sa conjointe)
Josée Turpin

Annexe 2
Rapport des activités réalisées 2021-2022

Rencontres du CA :

Rencontre d'attribution des tâches, après l'AGA;
4 rencontres planifiées (sept., déc., mars et mai) et une rencontre extraordinaire (fév. 2022);
Rencontre AGA (juin 2022);

Le CA en rafale :

Recherche de candidats;
Nombreuses communications par courriel et téléphone;
Mise à jour du plan directeur du lac;
Demande de soutien financier : aux deux municipalités, aux députées provinciale et fédérale de Bellechasse et à la MRC;
Recherche d'informations;
Élaboration des messages aux riverains;
Élaboration d'une fiche d'information sur les installations septiques;
Prise de données des cyanobactéries, cartographie du lac, photos pour fin d'analyse, ainsi que déclaration au ministère et formation aux bénévoles;
Prises de photos pour la progression des bandes riveraines, sédimentation et inondation;
Réponse aux messages reçus des riverains;
Élaboration d'un plan de communication;
Recherche d'informations et suivi du projet d'ensemencement de truites;
Achat de dossards;
Dossier navigation : contact avec la SQ – prévention;
Dossier plantation : organisation de la commande de plants;
Formations sur les lacs;
Installation sur infonuagique pour la gestion des archives;
Création d'un site WEB;
Élaboration d'un logo;
Organisation du 35^e avec recherche de partenaires.

RSVL (Réseau de surveillance volontaire des lacs) 2021-2022

Gestion de la bouée (installation et désinstallation);
Prise de données et prélèvements : environ 10 sorties et 3 prélèvements par été – mesure transparence, température, carbone organique dissous, chlorophylle A, phosphore total et chlore;
Inscription, mise à jour et entrée des données sur le site du gouvernement du Québec ;
Rencontre téléphonique avec madame Manon Ouellet, analyste de milieu aquatique du RSVL (hiver 2022).

Plantation 2021-2022

Organisation, transport des plants, distribution et facturation;
Remerciement à Alain Mercier pour être aller chercher les plants à Montmagny.

Prise quotidienne de données à partir du dégel jusqu'à la gelée des eaux

Niveau du lac et précipitations;

Inscription des données sur fichier Excel (Inclus les données recueillies pour le RSVL – transparence et température).

Remerciements à M. Marc Tomkinson d'avoir accepté de relever ce défi pour les années à venir. Mme Doris Therrien a contribué à la prise de données en novembre et Lucie Desrochers de juin à octobre.

Table de concertation du lac Crève-Faim (Marie-Ève Bisson, Marc Tomkinson et Lucie Desrochers)

Une rencontre en mars et suivi des dossiers avec les différentes instances (sujets principaux : cyanobactéries, règlementation, installations septiques, capacité nautique du lac et ensemencement).

Municipalités, principalement celle de Buckland

Nombreuses communications pour les suivis de dossiers;

Prêt de la salle communautaire.

Remerciements à Mme Sylvie Lefebvre, conseillère de Buckland et à M. Jean-Louis Thibault, conseiller de Saint-Damien. Ils sont aussi membres de la Table de concertation du lac Crève-Faim.

Organisme des bassins versants (OBV) de la Côte-du-Sud

Communication pour le projet de microcystines (cyanobactéries);

Communication pour le projet d'ensemencement de truites;

Communication pour l'élaboration et la correction de la fiche sur les installations septiques;

Collaboration pour le projet d'étude de la capacité nautique du lac;

Collaboration pour l'offre de plantation.

Remerciements à M. Marc Bélanger de l'OBV.

MRC de Bellechasse

Suivi des dossiers : règlementation, bandes riveraines, installations septiques, permis...

Remerciements à Janik Gaudreault, Nadège Doyon et Francis Rioux de la MRC.

Formations

17 novembre 2021 : Formation en limnologie en collaboration avec OBV-Yamaska par M. Jean-François Lapierre du GRIL (Lucie Desrochers);

7 et 8 avril 2022 : RAPPEL – Colloque sur l'eau, 25 ans de mobilisation sur les lacs (Marie-Ève Bisson et Lucie Desrochers).

Le CA collabore avec des personnes prêtes à aider à différentes tâches ; merci à nos bénévoles!

Sentinelle pour les cyanobactéries : Kristen Krickan, Sule Tomkinson et Patrick Aubin;

Installation des bouées : Jean Thibeault, France Jourdain, Maurice Leroux et Louis-Georges Villeneuve;

Trésorerie : Maurice Leroux;

Projet d'ensemencement de truites : Michel Mathieu.

Annexe 3
Gagnants des prix de présence

25 \$ La Ferme Mille Fleurs : Sylvie Delisle

25 \$ Les Choux Gras : Lise Gosselin

25 \$ Ferme du Vieux Silo : Richard Gagnon
Lucie Desrochers

25 \$ Casse-croûte Chez Ben : Benoît Laflamme
Étienne Guay
Félix Lefebvre
Jules Boutin

50 \$ Parc régional Massif du Sud : Géraldine Bindelle

Panier cadeau de chez Cassis et Mélisse : Claudine Brassard

Nichoir à hirondelle, gracieuseté des Choux Gras : Nathalie Miller
François Cloutier